

MOUVEMENT SOCIAL

OUVRONS UNE AUTRE PHASE

Le 24 janvier, le projet de réforme des retraites a été présenté au Conseil des ministres et validé. Le calendrier de la réforme entre dans la procédure d'adoption par le parlement. Avec le dépôt du projet de loi, le 24 janvier a été une date charnière du mouvement. Quels sont les positions et les bilans des uns et des autres ?

Dès octobre, la CFDT Cheminots a interpellé le Premier ministre. L'objectif : porter ses revendications et rappeler la nécessité de négocier. En l'absence de réponses satisfaisantes, **le 5 décembre, la CFDT Cheminots a posé son propre préavis et est entrée dans un mouvement de grève reconductible.** La CFDT revendique une réforme des retraites porteuse de justice sociale dans **le respect des engagements de 2018 (maintien intégral des droits pour les cheminots au statut)** et créatrice de droits nouveaux pour tous les salariés. Pour la CFDT, l'objectif n'est pas encore atteint. Ce n'est pas la fin de l'histoire. Par sa mobilisation et

par la négociation, **la CFDT a obtenu des avancées significatives.** Dans la phase suivante, la CFDT Cheminots continuera d'aller chercher tout ce qu'il reste encore à obtenir, par la négociation dans l'entreprise, par les propositions aux parlementaires et par de nouvelles actions. D'autres organisations syndicales sont rentrées dans le mouvement avec pour seule revendication le retrait du projet de loi. **Le projet de loi n'a pas été retiré par le gouvernement** puisque le Conseil des ministres l'a validé le 24 janvier. Après plus de 50 jours de grève reconductible, **les conditions de mobilisation ont évolué** et nous obligent à repenser nos formes d'action. ☺☺☺

QUEL EST LE BILAN AUJOURD'HUI ?

OS	RENDICATIONS	MOYENS	RÉSULTATS AU 24 JANVIER
La CFDT Cheminots	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Maintien intégral des droits pour les agents au statut (clause du grand-père). ➔ Nouveaux droits pour tous les salariés (compensations salariales, prise en compte de la pénibilité, aménagement des fins de carrière, plan épargne retraite, etc.). ➔ Exigence du retrait immédiat de l'âge pivot à 64 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Grève reconductible sur son propre préavis, négociations & propositions auprès du gouvernement, de la branche et de la direction SNCF. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Maintien intégral des droits des agents au statut nés avant 1980 ou 1985 (clause du grand-père partielle). ➔ Dispositifs spécifiques pour l'âge d'ouverture des droits et le calcul de pension pour les agents au statut nés après 1980 ou 1985 : non suffisant ; à améliorer et compléter par des compensations. ➔ Reconstitution du dispositif de pénibilité SNCF : non suffisant ; à améliorer. ➔ Déplafonnement du CET pour l'aménagement des fins de carrière de ceux qui basculent dans le système universel : non suffisant ; à étendre à tous les salariés. ➔ Retrait de l'âge pivot obtenu : à confirmer après la conférence sur le financement.
Autres	Retrait du projet de loi sur la réforme des retraites et abrogation de la loi de 2018.	Grève reconductible sur préavis commun.	Néant : validation du projet de loi sans aucune abrogation.

🔄🔄🔄 Entre une stratégie misant tout sur le retrait de la réforme des retraites et la démarche CFDT au service des revendications de maintien des droits et d'amélioration du projet, le comparatif est parlant : **la stratégie de la CFDT est celle qui protège directement les salariés.** Dans ce bilan intermédiaire, une évidence s'impose : **la fameuse clause du grand-père aurait pu être obtenue si toutes les organisations syndicales avaient parlé d'une seule voix.** Certaines ont cru nécessaire de faire de ce conflit le match retour de la réforme ferroviaire de 2018. Un pari perdu.

IL EST DÉSORMAIS INDISPENSABLE DE REPENSER L'ACTION

Nous sommes fiers de notre mobilisation, qui est celle de l'ensemble des cheminots face à un gouvernement qui ne voulait pas négocier ni respecter ses engagements. Cette mobilisation a permis de **gagner certains points** pour les cheminots et tous les salariés, **dont le retrait de la mesure d'âge pivot à 64 ans.** Même si la CFDT estime que ces avancées sont encore insuffisantes, il y a beaucoup de choses à aller chercher pour garantir immédiatement l'ensemble des droits des salariés et la possibilité de conquérir des droits nouveaux.

APRÈS PLUS DE 50 JOURS DE GRÈVE, LES CONDITIONS D'UNE GRÈVE ILLIMITÉE NE SONT PLUS RÉUNIES

Il faut repenser notre action et construire les conditions d'obtention de garanties et de droits pour tous les cheminots, statutaires et contractuels.

La CFDT Cheminots lance **une alerte forte** : dans un contexte de tensions sociales exacerbées et de mise en place de SNCF 2020, **tout est à (re)construire !** Les sujets sont nombreux et d'une extrême importance : convention collective, nouveau pacte social, valorisation de la multicompetence, complémentaire santé pour **tous les cheminots, statutaires et contractuels**, dimanche et jours fériés, 13^e mois, etc.

POUR LA CFDT, L'OBJECTIF EST CLAIR

Notre choix ne sera jamais de placer le combat politique avant notre outil de travail. L'urgence est de construire de nouvelles garanties pour tous. **Les cheminots sont notre seule priorité ! ●**

APRÈS L'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT ET L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE DE FINANCEMENT, LA CFDT A POINTÉ LES APPROXIMATIONS DE LA MÉTHODE GOUVERNEMENTALE ET A RAPPELÉ SES EXIGENCES. LA CFDT CHEMINOTS MÈNERA TOUTES LES ACTIONS NÉCESSAIRES À LA CONQUÊTE DE CES NOUVEAUX DROITS, DANS UNE DÉMARCHE CFDT. LA CFDT CHEMINOTS MÈNERA CETTE NOUVELLE PHASE EN PORTANT LES REVENDICATIONS DES CHEMINOTS ET DE SA CONFÉDÉRATION, PREMIER SYNDICAT AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL.

COMMENT ALLONS-NOUS AGIR POUR LES CHEMINOTS ?

Dans la continuité du courrier d'urgence sociale adressé à Jean-Pierre Farandou, la CFDT reste déterminée à agir dans le cadre de temps forts par la proposition et la mobilisation pour :

- lancer toutes les actions auprès des différents groupes parlementaires afin d'obtenir des garanties suffisantes et équivalentes pour tous les cheminots au travers d'amendements ;
- relancer des rounds de négociation en entreprise pour construire un pacte social attractif pour tous les cheminots ;
- continuer la construction de nouveaux droits dans le cadre de la convention collective pour tous les cheminots.

Ce que revendique la CFDT Cheminots

Apporter des garanties sur les pensions, avec :

- la mise en œuvre immédiate de mécanismes salariaux pour tous, permettant que tous les agents aient un niveau de pension conforme aux modalités du régime actuel ;
- assurer que les minimums de pension soient au moins identiques à ceux du régime spécial actuel ;
- mettre en place des dispositifs salariaux attractifs tels que le rachat des études, le développement de certains avantages familiaux, comme la validation gratuite des périodes non travaillées pour les agents à temps partiel, etc.

Créer des mesures spécifiques sur les âges d'ouverture des droits, avec :

- des droits qui prennent en compte la pénibilité des métiers du ferroviaire ;
- la création de nouveaux dispositifs relatifs à l'aménagement des fins de carrière avec, notamment, une amélioration des dispositifs de CPA et CET.

Mettre en place de mesures immédiates d'amélioration des conditions de vie des cheminots afin de redonner confiance et de la visibilité au corps social, avec :

- des dispositifs permettant de garantir un déroulement de carrière identique aux agents au statut suite aux effets de la loi de 2018 ;
- un véritable 13^e mois pour tout le personnel roulant ;
- un alignement des montants de la Prime sur ceux de la GIR pour tous les agents concernés ;
- la prise en compte de l'augmentation de la charge mentale de certains métiers suite aux évolutions technologiques et réglementaires, etc.).

Mettre en place des mesures immédiates d'amélioration des conditions de travail des cheminots au quotidien, avec :

- des actions immédiates de réhumanisation des gares et des trains ;
- la résorption de l'emploi précaire et embauche des alternants à l'issue de leur contrat ;
- l'ouverture des négociations sur les conditions d'exercice des métiers de la production.

Garantir l'unité sociale par la création d'un large socle de droits communs, transverse à l'intégralité des agents du GPU, avec :

- des parcours professionnels inter et intra-SA sécurisés, attractifs et valorisants ;
- des instances de dialogue social de proximité associant les différents acteurs du GPU présents sur un même territoire. ●

